

**SERVICES FINANCES**

FB/HB /KB

**DECISION N°24-09982**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa de ladite délibération susnommée,

**CONSIDERANT** l'acquisition d'une solution de prospective financière,

**CONSIDERANT** la consultation menée auprès de la société LOCALNOVA dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C24123 ayant pour objet « l'acquisition d'une solution de prospective financière » **est attribué à la société LOCALNOVA , 7 rue Levat 34000 Montpellier.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 3 600€ HT annuel soit 4 320€ TTC annuel.**

Le démarrage des prestations se fera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois par tacite reconduction sans que la période totale ne puisse excéder 48 mois.

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal des exercices concernés.

**Article 3**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 4**

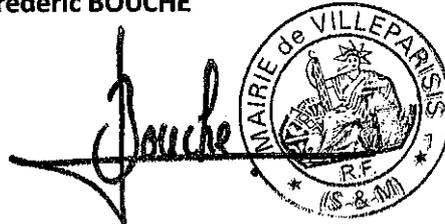
Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 26/11/2024

**Le Maire,**

**Frédéric BOUCHE**

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Bouche". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE de VILLEPARISIS" around the top edge, "R.F." in the center, and "(S & M)" at the bottom. The seal also features a central emblem depicting a figure on horseback.